

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE 2023

A remplir par l'organisme demandeur

Merci de retourner ce dossier à Stéphane Deslandes (Service culturel, sport, animation et vie associative) **avant le 31/01/2023**

Mairie de Courseulles-sur-Mer (48 rue de la mer, 14470 Courseulles-sur-Mer)

Tél : 02 31 36 22 54 - Email : s.deslandes@ville-courseulles.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

1/ IDENTIFICATION

<u>DÉNOMINATION de l'association (en lettres capitales)</u>
<u>N° D'ENREGISTREMENT EN PRÉFECTURE</u> : Date de création de l'association : Date d'insertion au Journal Officiel :
<u>N° D'AGRÈMENT</u> : Type d'agrément attribué par
<u>ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL</u> <u>OBJET – ACTIVITÉS – MISSIONS (tels qu'ils résultent des statuts)</u> <i>NB : joindre une copie des statuts de l'association pour toute première demande et en cas de changement de bureau</i>

2/ COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

MEMBRE	NOM	ADRESSE	TELEPHONE	COURRIEL
Président(e)				
Vice-président(e)				
Trésorière(e)				
Vice-Trésorière(e)				
Secrétaire				
Vice-secrétaire				

		Montant
LOYER	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
PARTICIPATION AUX CHARGES	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, quel montant global : <input type="checkbox"/> électricité <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> fuel <input type="checkbox"/> eau <input type="checkbox"/> autre

6/ PARTICIPATION A LA VIE LOCALE

Manifestations à Courseulles ou sur la CdC Cœur de Nacre (joindre annexe)		
	2022	2023 (dates prévisionnelles)
Manifestation / Action / Lieu		
		Détaillez ci-dessous :
Mise à disposition gratuite d'agent(s) de la ville	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations par la ville	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

7/ PIECES A FOURNIR OBLIGATOIRES

- Tableau des équipes, frais de déplacement et d'arbitrage (associations sportives)
- Bilan financier de l'exercice en cours Année civile Année scolaire
- Attestation d'assurance à jour
- RIB (à fournir en cas de changement)

8/ SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

L'association se fait-elle accompagner par un expert-comptable ou commissaire aux comptes oui non

CAISSE	€
COMPTE COURANT	€
LIVRETS	€
AUTRES	€
TOTAL DES DISPONIBILITES (au 31/12/2022)	€

9/ COMPTE RENDU FINANCIER 2022 (joindre votre document en annexe ou compléter le tableau ci-dessous)

RECETTES		DEPENSES	
<i>Intitulé</i>		<i>Intitulé</i>	
Solde au		Salaires	
Compte bancaire		Charges	
Livret épargne		Loyers	
		Assurances	
Subventions Etat		Fournitures ...	
	Département		
	Commune		
	Intercom		
	Autres		
Autres recettes			
Cotisations			
Licences			
Activités diverses			
TOTAUX	€		€

10/ BUDGET PREVISIONNEL 2023

Ce budget prévisionnel doit être à l'équilibre. (Joindre votre document en annexe ou compléter le tableau ci-dessous)

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations		Salaires	
Licences		Charges sociales	
Manifestations		Formation	
Livret épargne			
Subventions Etat		Loyer	
- Département		Assurances	
- Commune		Fournitures	
- Intercom		Licences	
- Autres			
Autres recettes		Déplacement	
		Téléphone	
Sponsors		Service Bancaire	
		Autres :	
		-	
		-	
		-	
TOTAUX	€		€

11/ SUBVENTION SOLLICITÉE

Subvention (s) sollicitée (s)	Montant sollicité en €
<input type="checkbox"/> Fonctionnement <i>(Présenter un budget prévisionnel détaillé)</i>	
<input type="checkbox"/> Investissement <i>(Présenter un devis détaillé)</i>	
<input type="checkbox"/> Exceptionnelle <i>(Présenter l'objet et un budget prévisionnel détaillé)</i>	
Motivation de la demande :	

Je soussigné(e) **NOM / Prénom**.....

Représentant(e) légal(e) de l'association

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte Associative
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en numéraire et en nature) sur les 3 derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

Fait à Date :

CACHET ET SIGNATURE

Attention : Les dossiers incomplets ne seront pas traités